

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE - DÉROGATION MINEURE - 9725, BOULEVARD OLYMPIA

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 8 février 2021 à 19 h, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 9725, boulevard Olympia, lequel est érigé sur le lot 2 495 826 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait :

- un mode d'implantation isolé au lieu de jumelé;
- un mur latéral à 0,32 mètre de la limite est du terrain au lieu de 1,5 mètre;
- une façade à 14,29 mètres de l'emprise du boulevard Olympia au lieu de 7,5 mètres;
- un mur arrière à 0.94 mètre de la limite arrière de terrain au lieu de 3 mètres.

et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

QUE conformément aux arrêtés ministériels en vigueur cette demande de dérogation mineure sera soumise à une procédure de consultation écrite de 15 jours suivant la publication du présent avis.

QUE les commentaires et/ou questions des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le mercredi 20 janvier 2021, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Dérogation mineure – 9725, boulevard Olympia », à l'adresse suivante: consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Dérogation mineure Bureau du secrétaire d'arrondissement 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600 Montréal (Québec) H2N 2H8

QUE la documentation afférente à cette demande de dérogation mineure peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 5 janvier 2021.

Le secrétaire d'arrondissement, Chantal Châteauvert